

# ACTION URGENTE

## ARGENTINE. UNE FEMME MÉDECIN POURSUIVIE POUR AVOIR PERMIS UN AVORTEMENT LÉGAL

En décembre 2020, l'Argentine a enfin légalisé l'avortement. Pourtant, Miranda Ruiz, une femme médecin qui permettait l'accès à l'avortement légal dans la ville de Tartagal, dans la province de Salta, en Argentine, fait l'objet d'une enquête menée par le procureur pénal de cette ville. Il lui est reproché d'avoir pratiqué un avortement sans le consentement de la patiente, une infraction qu'elle n'a pas commise. La répression pénale des professionnel-le-s de santé qui permettent l'accès à l'avortement légal empêche les médecins de dispenser des soins élémentaires. L'enquête sur Miranda Ruiz doit être clôturée immédiatement : permettre l'accès à l'avortement dans le respect de la législation n'est pas un crime.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Procureur pénal*

*Gonzalo Ariel Vega*

*Distrito Judicial de Tartagal, Salta, Argentine*

*Courriel : alcortafigueroa@gmail.com*

*mcperez@mpublico.gov.ar*

*Monsieur le Procureur,*

*Miranda Ruiz, une femme médecin, fait actuellement l'objet d'une enquête abusive : il lui est reproché d'avoir pratiqué un avortement sans le consentement de la patiente, alors que cette professionnelle de santé a respecté le cadre juridique actuel relatif à l'accès à l'avortement. La procédure pénale à l'encontre de Miranda Ruiz ne doit pas se poursuivre, puisqu'elle n'a pas commis d'infraction, les soins de santé dispensés l'ayant été de façon conforme à la législation.*

*L'intervention a été demandée de manière autonome par une patiente adulte. Une équipe hospitalière interdisciplinaire s'est assurée que la patiente remplissait les conditions juridiques requises pour qu'un avortement légal puisse être pratiqué. Miranda Ruiz a prescrit un médicament que la patiente devait s'administrer elle-même ; celui-ci a provoqué l'interruption de la grossesse alors que Miranda Ruiz n'était pas à l'hôpital.*

*Le ministère public doit s'abstenir de judiciaire l'accès à l'avortement légal, et faire clairement comprendre aux membres de la fonction publique et du système judiciaire que les professionnel-le-s de santé ne sauraient être poursuivis pour avoir fait leur travail de manière adéquate et permis à leurs patientes de bénéficier des meilleures options de prise en charge disponibles, dans le respect des bonnes pratiques médicales, de leurs responsabilités déontologiques et des engagements internationaux de l'État argentin en matière de droits humains.*

*La répression pénale de médecins tels que Miranda Ruiz est une forme de harcèlement et répand la peur dans la population et chez les professionnels de la santé, avec des répercussions néfastes directes sur la garantie de l'accès à l'avortement en Argentine.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma haute considération,*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

En décembre 2020, l'Argentine a légalisé l'avortement sur demande pendant les 14 premières semaines de grossesse, et sans limitation de durée en cas de danger pour la santé ou la vie de la personne enceinte ou de grossesse consécutive à des violences sexuelles.

En septembre 2021, le procureur pénal chargé des atteintes graves contre les personnes a ouvert une enquête sur Miranda Ruiz, soupçonnée d'avoir pratiqué un avortement sans le consentement de la patiente, après que Miranda Ruiz eut permis à une femme, à la demande de celle-ci, de recourir à une interruption légale de grossesse. Au cours de l'enquête à son encontre pour une infraction qu'elle n'avait pas commise, Miranda Ruiz a été privée de liberté. Elle fait toujours l'objet de mesures coercitives.

Miranda Ruiz est praticienne en médecine familiale et communautaire à l'hôpital Juan Domingo Perón, à Tartagal (province de Salta), dans le nord-ouest de l'Argentine. Elle a choisi de travailler dans cet établissement parce qu'elle souhaitait dispenser des soins de santé aux populations vulnérables. À l'hôpital, elle donne des consultations sur des questions de santé sexuelle et procréative telles que la contraception, la planification des naissances et l'accès à l'avortement.

À ce titre, elle a pris en charge une patiente adulte qui souhaitait recourir à un avortement légal. Suivant la procédure, la patiente s'est administrée elle-même un médicament, qui a entraîné l'interruption de la grossesse pendant que Miranda Ruiz n'était pas à l'hôpital. Le dossier médical de la patiente montre que Miranda Ruiz a agi de façon conforme à la législation, en s'appuyant sur une équipe interdisciplinaire et avec l'aval des autorités de l'hôpital.

Les procureurs ont pour devoir constitutionnel et légal d'enquêter de manière objective et d'abandonner toutes les charges lorsqu'aucun élément ne prouve qu'une infraction a été commise.

Toutes les services de l'État sont tenus de garantir l'application de la Loi n° 27.610 relative à l'accès à l'interruption de grossesse. La Cour suprême, dans une affaire emblématique portant sur le droit à l'avortement, a statué en 2012 que l'État était tenu de « mettre à disposition les conditions médicales et hygiéniques requises pour permettre un recours rapide, accessible et sûr [à l'avortement légal] », et a appelé les autorités judiciaires de toutes les juridictions à s'abstenir de judiciariser l'accès à l'avortement légal.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : espagnol  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 31 MARS 2022.  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : [Miranda Ruiz] (elle)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : N/A**